

Conseils centraux et commissions de l'EPE UCA

Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement. À ce titre :

- Il approuve le contrat d'établissement de l'UCA incluant le volet spécifique concernant l'établissement-composant
- Il vote le budget et approuve le compte financier de l'UCA ;
- Sur saisine du directoire, il émet un avis sur la conformité du projet de budget de l'INP aux orientations générales de l'établissement. Dans le cas où le conseil d'administration de l'INP décide d'approuver le projet de budget initial sans modification malgré un avis négatif du conseil d'administration de l'UCA, les modalités de résolution des conflits prévues à l'Article 57 sont mises en œuvre ;
- Il adopte la politique de site telle que proposée par le conseil des membres associés, défini à l'Article 70 ;
- Il détermine la stratégie de l'UCA et définit et valide le cadre et les règles du pilotage des moyens humains et financiers au service de cette stratégie ;
- Il adopte le règlement intérieur de l'UCA ;
- Il fixe, sur proposition du directoire et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
- Il approuve le rapport annuel d'activité, comprenant un bilan et un projet, ainsi que le bilan social ;
- Il approuve les créations, suppressions et modifications d'instituts et de composantes de l'UCA hors établissement-composante ;
- Il élit le président de l'UCA et les vice-présidents statutaires et approuve les propositions de nomination du directoire concernant les vice-présidents fonctionnels ;
- Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le directoire. Il délibère sur tout point dont l'inscription à l'ordre du jour aura été demandée, dix jours au moins avant la séance, par au moins un tiers de ses membres en exercice.

- Il approuve les accords et conventions signés par le président de l'UCA, et sous réserves des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs les acquisitions et cessions immobilières ;
- Il autorise le président à engager toute action en justice ;
- Il adopte la stratégie globale des recrutements des enseignants-chercheurs à savoir la définition de domaines et profils prioritaires, les critères de recrutement endogènes/exogènes, et les mesures d'attractivité ;
- Il adopte la qualification à donner aux emplies d'enseignants-chercheurs ;
- Il adopte le schéma pluriannuel en matière de politique du handicap.

Il peut déléguer certaines de ses attributions à d'autres instances.

VOIR LA COMPOSITION ET LE CALENDRIER([HTTPS://WWW.UCA.FR/UNIVERSITE/ORGANISATION-ET-FONCTIONNEMENT/CONSEILS-CENTRAUX-ET-COMMISSIONS/CONSEIL-DADMINISTRATION](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/conseil-dadministration))

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Le conseil de la formation et de la vie universitaire délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique de l'UCA en matière de formations, de pédagogie et de vie étudiante et universitaire. Il est présidé par le président de l'université ou, en son absence, par le vice-président en charge des formations.

Le CFVU assure l'ensemble des missions prévues par le I de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, ainsi que des missions qui lui sont déléguées par délibération du CA.

Il peut siéger de façon conjointe avec le conseil de la recherche, sous la présidence du président de l'UCA, pour examiner notamment les points relatifs à l'articulation entre les stratégies de formation et de recherche et pour désigner le VP étudiant ainsi que les membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'UCA. Cette formation est présidée par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche ou par le vice-président en charge des formations.

VOIR LA COMPOSITION ET LE CALENDRIER([HTTPS://WWW.UCA.FR/UNIVERSITE/ORGANISATION-ET-FONCTIONNEMENT/CONSEILS-CENTRAUX-ET-COMMISSIONS/COMMISSION-DE-LA-FORMATION-ET-DE-LA-VIE-UNIVERSITAIRE](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/commission-de-la-formation-et-de-la-vie-universitaire))

Conseil de la Recherche (CR)

Le conseil de la recherche délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique scientifique de l'UCA. Il est présidé par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche.

Le conseil de la recherche assure l'ensemble des missions prévues par le II. de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation.

Il peut siéger de façon conjointe avec le conseil de la formation et de la vie universitaire, sous la présidence du président de l'UCA, pour examiner notamment les points relatifs à l'articulation entre les stratégies de formation et de recherche et pour désigner le VP étudiant ainsi que les membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'UCA. Cette formation est présidée par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche ou par le vice-président en charge des formations.

VOIR LA COMPOSITION ET LE CALENDRIER([HTTPS://WWW.UCA.FR/UNIVERSITE/ORGANISATION-ET-FONCTIONNEMENT/CONSEILS-CENTRAUX-ET-COMMISSIONS/COMMISSION-DE-LA-RECHERCHE](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/commission-de-la-recherche))

Directoire

Le Directoire (Art. 17 des statuts de l'EPE UCA) est l'organe de pilotage de l'université, en charge des réflexions stratégiques et prospectives.

Il prépare, par ses avis, les délibérations du Conseil d'Administration, du Conseil de la Recherche et du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire. Le Directoire bénéficie également des attributions qui lui sont déléguées par le Conseil d'Administration.

Le directoire est également chargé de :

- garantir le développement équilibré des différents instituts, en cohérence avec la mise en œuvre de la politique d'établissement ;
- veiller au bon déploiement de la stratégie de l'établissement ;
- s'assurer de la conformité des décisions des instituts aux orientations stratégiques de l'UCA ;
- émettre un avis sur la cohérence des projets de délibération budgétaire de l'INP avec la stratégie budgétaire générale de l'UCA ;
- favoriser les transversalités.

Réunion du Conseil de la Recherche et du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire

Le Conseil de la Recherche et le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire peuvent siéger de façon conjointe, sous la présidence du Président de l'UCA, pour examiner notamment les points relatifs à l'articulation entre les stratégies de formation et de recherche et pour désigner le VP étudiant ainsi que les membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'UCA. Cette formation est présidée par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche ou par le vice-président en charge des formations.

VOIR LA COMPOSITION ET LE CALENDRIER([HTTPS://INTRANET.UCA.FR/THEMATIQUES/AFF-STATUTAIRES-
INSTITUTIONNELLES/AFFAIRES-STATUTAIRES-JURIDIQUES/CONSEIL-ACADEMIQUE-PLENIER-DE-
LUNIVERSITE-CLERMONT-AUVERGNE](https://intranet.uca.fr/thematiques/aff-statutaires-institutionnelles/affaires-statutaires-juridiques/conseil-academique-plenier-de-luniversite-clermont-auvergne))

ACTES ADMINISTRATIFS



Composition

[Conseil d'administration\(https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement
/conseils-centraux-et-commissions/conseil-dadministration\)](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/conseil-dadministration)

[Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire\(https://www.uca.fr/universite/organisation-et-
fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/commission-de-la-formation-et-de-la-vie-
universitaire\)](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/commission-de-la-formation-et-de-la-vie-universitaire)

[Conseil de la Recherche\(https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-
centraux-et-commissions/commission-de-la-recherche\)](https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions/commission-de-la-recherche)

À consulter

[La nouvelle université\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/lepe-uca\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/lepe-uca)

[Historique\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/historique\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/historique)

[Nos atouts, chiffres clés\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/nos-atouts-chiffres-cles\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/nos-atouts-chiffres-cles)

[Classements internationaux\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/classements-internationaux\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/classements-internationaux)

[Projet d'établissement / Rapport d'activité\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/projet-detablissement-rapport-dactivite\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/projet-detablissement-rapport-dactivite)

[Sites universitaires et plan d'accès\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/sites-universitaires-et-plan-daces\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/sites-universitaires-et-plan-daces)

[Découvrir Clermont\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/decouvrir-clermont\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/decouvrir-clermont)

[Influx - Le magazine de l'UCA\(https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/influx-le-magazine-de-luca\)](https://www.uca.fr/universite/nous-connaître/influx-le-magazine-de-luca)

Pour tout renseignement

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Courriel : daji@uca.fr(mailto:daji%40uca%2Efr)

<https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions>(<https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/conseils-centraux-et-commissions>)